

Étape 1 : Création de votre compte Guichet unique/INPI

1/Se rendre sur le site de l'INPI : <https://procedures.inpi.fr/?/>

2/Choisir une option pour se connecter :

-Créer un compte INPI Connect

Saisir une adresse mail et un mot de passe.

-Via FranceConnect+ :

Pour vous authentifier via [FranceConnect+](#), vous devez utiliser votre identité numérique. Une identité numérique permet de prouver que vous êtes bien à l'origine de la démarche en ligne.

Il existe deux possibilités pour créer son identité numérique :

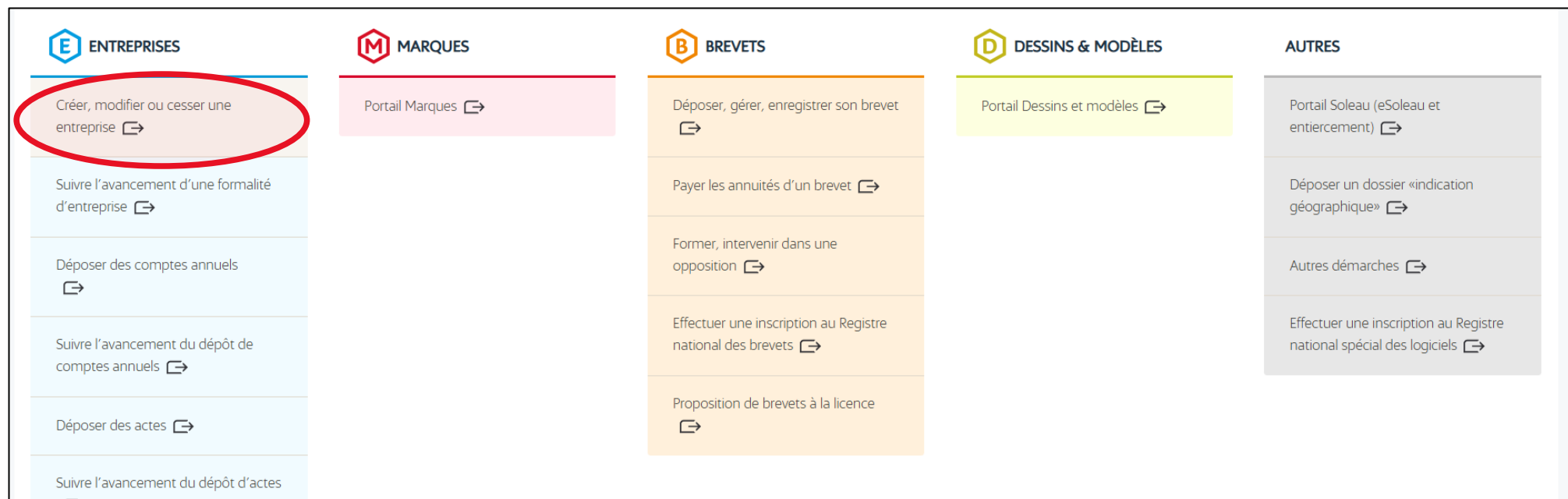
- [L'identité numérique La Poste](#) : Rendez-vous dans un [bureau de poste](#) ou créez-là avec votre téléphone portable en téléchargeant l'application sur App Store ou Google Play.

- [France Identité](#) : Pour accéder à FranceConnect+ via France Identité, votre identité numérique doit être [certifiée](#). Vous pouvez faire certifier votre identité numérique par un passage en mairie dédié ou lors de la remise de votre nouveau titre d'identité.

⚠ Attention : Les ressortissants étrangers ne pouvant pas disposer d'un compte FranceConnect+ ont la possibilité de désigner un tiers de confiance comme mandataire afin qu'elle effectue la démarche en leur nom. Voici un [modèle de mandat](#).

The screenshot displays the INPI Connect registration interface. On the left, under 'Première visite ?', it explains that the portal allows for secure online procedures and offers a 'Créer votre compte' button. Below this, it lists services like intellectual property and provides a link to 'Protégez vos innovations'. On the right, under 'Connectez-vous', it shows the login fields for email and password, with a 'Se connecter' button. It also offers a link for 'Mot de passe oublié'. Below the login section, it mentions 'Via FranceConnect+' and provides a link to 'S'identifier avec FranceConnect+'. The bottom section, 'Réalisez vos formalités d'entreprise sur le Guichet Unique', lists actions like centralizing formalities and proceeding with annual account deposits.

3/ Sur l'espace de déclaration, choisir « Créer, modifier ou cesser une entreprise ».



Si vous avez déjà ouvert une autre activité en tant qu'entreprise individuelle/profession libérale en BNC et possédez déjà un numéro siren-siret, vous êtes concerné par l'adjonction d'activité.

L'adjonction d'activité est nécessaire lorsque les activités ne relèvent pas du même régime social (et même parfois fiscal), par exemple :

- Vous êtes plasticien (artiste-auteur) et vous souhaitez rajouter une activité relevant de la micro-entreprise (conseil).
- Vous avez une activité déclarée en BNC (formation) et souhaitez rajouter une activité en BIC (fabrication de bijoux).

Consultez notre mode d'emploi pour "Les démarches pour l'adjonction d'activité":

<https://www.lamaisondesartistes.fr/site/les-demarches-pour-ladjonction-dactivite-ou-la-multi-active/>

Si vous êtes salarié et que vous souhaitez exercer une activité libérale, vous êtes concerné par la multi-activité, et devez procéder à une création d'entreprise en tant qu' « entrepreneur individuel » depuis le site internet de l'INPI.

4/ Cliquer sur « Créer une entreprise »

Accueil

Le Guichet unique pour les déclarations de création, de modification, de dépôt de documents et de cessation d'entreprise.

Déposer une formalité d'entreprise

[> Consulter les tarifs des formalités](#)



Création d'entreprise

[Créer une entreprise](#)

Signature électronique qualifiée nécessaire



Modification, cessation, dépôt
d'actes, correction ou
complétion

Rechercher une entreprise par SIREN *

[i](#) En savoir plus sur la signature électronique



Dépôt de comptes annuels

Rechercher une entreprise par SIREN *

[i](#) En savoir plus sur la signature électronique

5/ Création de l'entreprise - Sélectionner « Entrepreneur individuel » dans le menu déroulant.

Votre démarche de création d'entreprise

Création de l'entreprise ⓘ

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Veuillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :

Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? * ⓘ

▼

Entrepreneur individuel

Personne morale

Exploitation en commun

Bon à savoir :

- Les champs suivis d'un astérisque rouge (*) sont obligatoires.
- Passer votre souris sur le symbole info (ⓘ) pour accéder à des explications.
- Le brouillon de formalité est sauvegardé à chaque étape jusqu'au dépôt final du dossier.

Remplir les champs apparus :

-Cocher « **Non** » à la question « *Souhaitez-vous opter pour le statut micro-entrepreneur ?* »

Important : Le choix du régime micro-entrepreneur entraîne l'impossibilité de choisir plus loin la création d'entreprise en tant qu'artiste-auteur.

(**NB** : ici il ne s'agit pas du choix de vos options fiscales qui a lieu quelques étapes plus loin.)

-Répondre aux autres questions en fonction de votre situation.

-À la question « *L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ?* » :

Si vous avez déjà eu une activité non salariée même si elle est clôturée, cocher « Oui » et indiquer votre SIREN.

Sinon, cocher « Non ».

Souhaitez-vous opter pour le statut micro entrepreneur ? * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Un micro-entrepreneur est un entrepreneur individuel dont l'activité relève, pour l'imposition de ses revenus, du régime micro-fiscal. Sur le plan social, le micro-entrepreneur relève du régime général des travailleurs indépendants. Plus d'information sur [Créer en tant que micro-entrepreneur](#)

Extension d'une entreprise étrangère * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Entreprise agricole * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

CONTINUER

Étape 2 : Identité de l'entreprise

À partir cette étape : vous pouvez suivre l'avancement de votre déclaration grâce au menu à gauche de l'écran situé à gauche de votre écran.

Commencez par renseigner le nom de dossier correspondant à votre démarche dans la case « **Nom de brouillon** ».
Ce nom est personnel et sans valeur administrative. Choisissez simplement un intitulé qui vous permettra de vous repérer (par exemple : « Création statut artiste-auteur »).

Votre démarche de création d'entreprise

Exemple : Création statut artiste-auteur

...

Identité de l'entreprise

Entrepreneur

Entreprise

Contrat d'appui

...

Composition

...

Insaissabilité

...

Établissements

...

Options fiscales

...

Pièces jointes

...

Observations et correspondance

...

Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Nom du brouillon * ⓘ

Exemple : Création statut artiste-auteur

Nature de la création

Forme de l'entreprise souhaitée ⓘ

Entrepreneur individuel

Souhaitez-vous opter pour le statut micro entrepreneur ? ⓘ

Non

Entreprise agricole ⓘ

Non

Extension d'une entreprise étrangère ⓘ

Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? ⓘ

Non

Renseignez les champs dans les parties « **Entrepreneur** », « **Adresse de l'entrepreneur** » et « **Contact de l'entrepreneur** ». Ce sont vos informations personnelles.

- **Pour les parties « Entrepreneur », « Adresse de l'entrepreneur » et « Contact de l'entrepreneur » :**
Indiquez vos informations personnelles.
 - Le statut d'ambulant concerne le commerce non sédentaire, appelé aussi commerce ambulant. Cette activité Consiste à vendre des produits ou services de manière itinérante dans différents lieux de l'espace public (ventes sur les marchés, restauration mobile, etc.)
- **Pour le volet social de l'entrepreneur :**
 - Le **numéro de sécurité sociale est obligatoire**. Si vous n'en avez pas, contactez la **CPAM** de votre lieu de résidence.
Pour en savoir + : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/principes/numero-securite-sociale>
 - **Si vous avez déjà exercé une activité non salariée** : cocher « **Oui** » et renseigner les informations demandées.
Si non cocher « **Non** » et remplir les champs correspondants.
 - **Si vous exercez une autre activité en parallèle**, cocher « **Oui** » à « **Exercice d'une activité simultanée** » puis **choisir le type d'activité** dans la liste.

Volet social de l'entrepreneur ⓘ

Numéro de sécurité sociale ⓘ

15 caractères

Organisme d'assurance maladie actuel *

Affiliation biologiste

☐ Oui ☐ Non

Activité non salariée antérieure * ⓘ

☐ Oui ☐ Non

Exercice d'une activité simultanée * ⓘ

☐ Oui ☐ Non

Affiliation pharmacien

☐ Oui ☐ Non

> **Si vous travaillez à votre domicile personnel** cochez « **Oui** » à la question « *L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ?* ».

> **Si vous travaillez depuis un espace situé en dehors de votre domicile** cochez « **Non** » aux deux questions.
L'adresse de l'espace où vous exercerez sera renseignée à l'adresse de l'établissement, plus tard dans la démarche.

Adresse de l'entreprise

L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? *

☒ Oui ☐ Non

Recours à une société de domiciliation d'entreprises ? ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Attention si vous répondez oui et fixez votre entreprise à votre domicile, vous devrez effectuer un transfert de votre entreprise en cas de déménagement de votre domicile personnel.

☐ J'ai pris connaissance du caractère obligatoire de la publicité légale de l'adresse de l'entreprise (pour le registre national des entreprises, au titre des articles L. 123-50 et L. 123-52 du code de commerce, pour le registre du commerce et des sociétés, au titre de l'article L. 123-1 du code de commerce). À ce titre, lorsque vous indiquez que l'adresse de l'entreprise est fixée à votre domicile personnel, celle-ci sera rendue publique et sera diffusée, notamment à des fins de réutilisation, (conformément à l'article D. 411-1-3 du code de la propriété intellectuelle et aux articles R. 123-50 et suivants du code de commerce).

D'autres solutions de domiciliation sont envisageables, comme par exemple un centre d'affaires, une pépinière d'entreprises ou les locaux d'une autre entreprise. Pour ce faire, vous pouvez sélectionner «Non» à la question «L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ?», «Oui» à la question «Le déclarant a-t-il recours à une société de domiciliation ?» et indiquer le numéro SIREN de l'entreprise domiciliaire.*

Un cabinet (ou société) de domiciliation est un centre d'affaires dont l'activité est de fournir une adresse à des entreprises. Il doit posséder un agrément préfectoral, ce qui garantit la qualité de ses services.

Répondez en fonction de votre situation dans la partie « **Déclaration du contrat d'appui** ».

Déclaration du contrat d'appui

Un contrat d'appui a-t-il été conclu ? * ⓘ

☐ Oui ☐ Non

Cette section est dédiée au contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape), permettant de bénéficier d'un accompagnement (aide matérielle, financière...) en échange d'un engagement à suivre un programme de préparation à la création ou la reprise d'entreprise.

Étape 3 : Composition de l'entreprise

Répondez en fonction de votre situation dans la partie « **Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement** ».

Votre démarche de création d'entreprise

Déclaration d'activité d'artiste-auteur

- ✓ Identié de l'entreprise
- Composition
- Insaisissabilité
- Établissements
- Options fiscales
- Pièces jointes
- Observations et correspondance
- Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Nom du brouillon * ⓘ

Déclaration d'activité d'artiste-auteur

Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires

Ajouter un représentant

Aucun pouvoir n'est défini

Étape 4 : Insaisissabilité de l'entreprise

Cocher « **Non** » si vous n'avez pas effectué de déclaration de renoncement de l'insaisissabilité de votre résidence principale auprès d'un notaire.

Insaisissabilité

Votre résidence principale ne peut pas être saisie par vos créanciers professionnels, sauf volonté contraire de votre part exprimée par déclaration devant notaire : avez-vous effectué une telle déclaration ? * ⓘ

☐ Oui ☐ Non

Pour en savoir plus sur l'insaisissabilité : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31204/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=>.

Puis, il vous est demandé la même chose concernant les résidences secondaires.

Liste des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Déclarer ou renoncer à l'insaisissabilité de ma résidence secondaire

Étape 5 : Établissements

1/ Description et adresse de l'établissement

>À ces étapes vous devez remplir les informations concernant votre établissement.

NB : la case « **oui** » est pré-cochée automatiquement pour l'établissement principal si vous déclarez une seule activité. C'est la case « **Non** » qui est pré- cochée automatiquement si vous avez plusieurs activités en simultanée.

>Le champ « **Nom commercial** » est facultatif.

Description de l'établissement

Cet établissement est-il l'établissement principal ? *

?

☒ Oui ☐ Non

Nom commercial ?

?

Adresse de l'établissement

Besoin d'assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur les adresses

Sélectionner une adresse déjà saisie :

11 RUE Berryer 75008 Paris FRANCE

Pays *

FRANCE

> Pour les **effectifs salariés** remplir en fonction de votre situation.

Effectif salarié

Présence de salariés dans l'établissement en France *

?

☐ Oui ☒ Non

Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) *

?

☐ Oui ☒ Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

5 / 9

ÉTAPE SUIVANTE

2/ Liste des activités de l'établissement

À cette étape vous devez remplir les champs en fonction de votre situation.

>Une fois votre établissement créé, cliquez sur « **Ajouter une activité** » et commencez la démarche de création de votre activité.

>Pour le champ « **Date de début d'activité** », si vous mentionnez une date antérieure, vous recevrez des appels de cotisations sociales démarrant à la date antérieure que vous aurez indiquée et devrez donc payer sur cette période. Il n'est pas possible de choisir une date ultérieure à « Aujourd'hui ».

NB : Si vous n'avez pas ou si vous avez peu généré de chiffre d'affaires antérieurement, nous vous conseillons d'effectuer une demande de modulation du montant de vos cotisations provisionnelles. Cette démarche est permise dès que vous aurez la possibilité après réception de votre numéro SIRET. Plus d'informations sur la **modulation** :

<https://www.urssaf.fr/accueil/services/services-artisteauteur-diffuseur/service-artiste-auteur/moduler-montant-cotisations.html>

>Pour le champ « **Exercice de l'activité** » cochez la case « **Permanente** ».

>Pour le champ « **Description détaillée** », il est préférable de limiter vos explications à la nature de votre activité (« Artiste peintre », « Photographe d'art », « Sculpteur », « Artiste-auteur pluridisciplinaire », etc.).

Liste des activités de l'établissement * ⓘ

Ajoutez l'une après l'autre les activités exercées à l'aide du bouton ci-dessous.

Ajouter une activité

Activités exercées actuellement par l'établissement

Aucune activité n'est définie

Description de l'activité ^

[Besoin d'assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur les activités](#) ▶

Activité principale pour l'établissement * ⓘ
☒ Oui ☐ Non

Date de début de l'activité *
12/03/2025 
Exemple : 31/01/2023

Exercice de l'activité *
☒ Permanente ☐ Saisonnière

L'activité est-elle exercée de manière ambulante ? * ⓘ
☐ Oui ☒ Non

Activité dans le prolongement d'une activité agricole * ⓘ
☐ Oui ☒ Non

Description de l'activité principale * ⓘ
Artiste plasticien
Nombre de caractères restant : 14982
L'INSEE se basera sur les 140 premiers caractères du libellé de votre activité afin d'attribuer un code APE.

> Pour les champs « **Catégorisation de l'activité** », pour les artistes-auteurs, vous devez choisir les catégories suivantes :

- Catégorie 1 « **Activités de services** »
- Catégorie 2 « **Arts, culture et divertissement** »
- Catégorie 3 « **Activités créatives, artistiques et de divertissement** »

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au [chatbot](#).

Catégorisation 1 de l'activité * ①	Catégorisation 2 de l'activité * ①
Activités de services ▼	Arts, culture et divertissement ▼
Catégorisation 3 de l'activité * ①	Catégorisation 4 de l'activité * ①
Activités créatives, artistiques et de spectacle ▼	Création artistique relevant des arts plastique... ▼

Vous déclarez une activité de forme Libérale.
Si vous n'êtes pas d'accord avec cette forme d'activité, vous pouvez adapter la catégorisation de l'activité en question pour la faire correspondre au mieux avec la description détaillée de votre activité.

– Catégorie 4 **choisir l'activité artistique correspondant à votre activité parmi celles proposées dans le menu déroulant :**

Création artistique des céramistes, émailleurs, liciers, vitraillistes et autres métiers d'art	Directeur de collection éditoriale originale	Fabrication de décors, costumes et accessoires de spectacles
Création artistique relevant des arts plastiques et graphiques	Vidéaste, vlogueur, blogueur	Autre activité artistique
Création artistique audiovisuelle, cinématographique et photographique	Journaliste - hors critique d'art	
Création d'œuvres littéraires et dramatiques	Critique d'art, de musique, de littérature, de théâtre, de cinéma	
Création d'œuvres musicales et chorégraphiques	Production de spectacles et de tournées artistiques	
Création de jeux et de jeux vidéo	Artiste de spectacle	
Auteur de logiciels	Activité de soutien technique au spectacle vivant	

Pour plus de détails sur le champ d'application des activités relevant du régime des artistes-auteurs sur le site internet de la Sécurité Sociale des Artistes-Auteurs : <https://www.secu-artistes-auteurs.fr/artiste-auteur/le-regime-social/affiliation/activites-artistiques-eligibles/les-activites>

> Pour le champ « **Artiste / auteur** » cochez la case « **Oui** ».

Artiste / Auteur * ⓘ
☒ Oui ☐ Non

Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une modification de sa situation ou de la radiation du registre national des entreprises d'une personne mentionnée aux 2° à 6° de l'article L. 123-36 est puni d'une amende de 4 500 euros et d'un emprisonnement de six mois.

> Pour le « **Type d'origine** » sélectionnez « **Création** ».

Origine

Type d'origine *

Création ▼

Nom de domaine internet ^

> Enfin, si vous le souhaitez-vous pouvez renseigner le lien de votre site internet.

Étape 6 : Options fiscales

À cette étape il vous est demandé de choisir vos options fiscales.

NB : Les options fiscales permettent de déterminer le mode de calcul de votre bénéfice qui représente votre base imposable et ensuite le calcul de votre assiette sociale pour le calcul de vos cotisations sociales.

1/ Régime d'imposition des bénéfices

En tant qu'artiste-auteur, vous relevez du régime des BNC (Bénéfices Non Commerciaux) et avez donc le choix entre :

> Le régime **spécial BNC (micro BNC)** : un régime forfaitaire qui vous fait bénéficier d'un abattement de 34% pour vos charges professionnelles.

> Le régime de la **déclaration contrôlée (frais réels)** : vous permet de déduire la réalité des frais liés à votre activité avec l'obligation de tenir une comptabilité (livre recettes/dépenses). Votre base imposable est calculée sur le résultat.

Pour en savoir + : <https://www.lamaisondesartistes.fr/site/regime-micro-bnc-declaration-controlee/>

Options fiscales ⓘ

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les options fiscales sur la page : [Aide à la définition des options fiscales](#)

Régime d'imposition des bénéfices *

Régime spécial BNC

▼

Déclaration contrôlée BNC

Régime spécial BNC

Option pour l'impôt sur les sociétés

Option pour la tenue d'une comptabilité créances/dettes *

☐ Oui ☒ Non

Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option *

☐ Oui ☐ Non

2/ Les régimes d'imposition de la TVA

Les options de TVA servent à déterminer si vous allez appliquer la TVA sur votre facture ou pas. L'application de la TVA a pour but d'en récupérer sur les frais professionnels.

En tant qu'artiste-auteur, vous pouvez choisir d'appliquer ou non la TVA et vous avez donc le choix entre :

>**Régime de franchise en base TVA** : il implique de **ne pas appliquer de TVA lors de la facturation** en indiquant sur vos facture la mention « TVA non applicable – article 293 B du CGI ». Le droit d'en bénéficier dépend du chiffre d'affaires tiré des activités artistiques au cours de l'année précédente (N-1) : 50 000 € pour l'année 2025.

>**Il existe deux types de régime d'application de la TVA** : ils permettent d'**appliquer la TVA au moment de la facturation**, vous aurez dans ce cas des factures avec les mentions « HT » et « TTC ».

- **Le régime réel simplifié** : Il permet d'alléger les obligations déclaratives et de paiement. La TVA perçue est déclarée annuellement et est payée trimestriellement. Pour ce régime les artistes-auteurs doivent effectuer deux avis d'acomptes provisionnels. Déclaration de TVA aux impôts : une fois par mois ou par trimestre.
- **Le régime réel normal** : La TVA perçue est déclarée et payée chaque mois en ligne via le **formulaire n° 3310-CA3** depuis l'espace professionnel sur impots.gouv.fr. Les artistes-auteurs assujettis au régime réel normal doivent tenir une comptabilité mensuelle détaillée. Déclaration de TVA aux impôts : une fois par an ou par semestre.

Pour en savoir + : <https://www.lamaisondesartistes.fr/site/identification-fiscale-sociale/mon-taux-de-tva-franchise-tva/>

>Enfin, remplissez les autres champs en fonction de l'option fiscale et l'option de TVA sélectionnées, puis cliquez sur « **Valider les informations** ».

Si vous avez coché « **Micro BNC** » et « **Franchise en base** », cocher « **Non** » aux autres champs.

NB : l'option pour la tenue d'une comptabilité créances/dettes n'est valable que dans le cas du choix de la déclaration contrôlée.

Options fiscales ⓘ

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les options fiscales sur la page : [Aide à la définition des options fiscales](#)

Régime d'imposition des bénéfices *

Régime spécial BNC

Régime d'imposition de la TVA *

Franchise en base TVA

Option pour la tenue d'une comptabilité créances/dettes *

☐ Oui ☒ Non

Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option *

☐ Oui ☒ Non

Étape 7 : Pièces jointes

1/ Identité de l'entreprise

À cette étape vous devez télécharger un **scan de votre pièce d'identité recto/verso** (carte d'identité nationale, titre de séjour ou passeport en cours de validité).

Identité de l'entreprise

Sélectionner un type de pièce *

Copie du passeport en cours de validité

Justificatif d'identité (recto/verso) *

Nota bene : Veuillez vérifier que votre copie du passeport est toujours en cours de validité. Ce document ne sera pas diffusé par le Registre National des Entreprises.

Faites glisser votre document

OU

 Sélectionnez un fichier

2/ Représentant ou mandataire

Représentant ou mandataire : Représentant ou mandataire

Procuration signée de la personne pour le compte de laquelle le mandataire effectue la formalité

Nota bene : Si vous êtes mandataires, veuillez joindre un acte justificatif (procuration). Ce document ne sera pas diffusé par le Registre National des Entreprises.

Faites glisser votre document

OU

 Sélectionnez un fichier

Etape 8 : Observation et correspondance

Il vous est ensuite demandé si vous souhaitez apparaître dans le répertoire Sirene en cas de recherche de votre entreprise sur le site de l'Insee : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Vous devrez également décider de la mise à disposition de vos données personnelles à titre de prospection (démarchage publicitaire).

Observations et correspondance

Observations

Ajoutez votre commentaire ici.

☒ Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers. ⓘ

Une partie des informations fait l'objet d'une publicité légale : ces données seront diffusées à des fins de réutilisation en données ouvertes. Ainsi vos nom, prénom, nom d'usage, mois et année de naissance, commune de résidence, tout comme les pièces annexes (statuts, PV d'assemblée générale...), seront mises à la disposition du public à des fins de réutilisation, par exemple par des sites internet d'information sur les entreprises.
Vous pouvez vous opposer à ce que ces informations fassent l'objet d'une utilisation à des fins de **prospection**, toutefois leur diffusion reste autorisée.
Votre choix n'a aucune incidence sur votre formalité en cours, et vous pourrez changer d'avis ultérieurement en vous rendant sur la notice de l'entreprise sur data.inpi.fr

Je consens à la mise à disposition de mes données personnelles à des fins de prospection *
☐ Oui ☒ Non

Correspondance

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

8 / 9

ÉTAPE SUIVANTE

Étape 8 : Récapitulatif

1/ Une fois les pièces jointes validées, **un récapitulatif de votre demande** vous est proposé afin de vérifier toutes les informations renseignées précédemment.

Votre **brouillon** de formalité est sauvegardé à chaque étape jusqu'au dépôt final de votre dossier. Si vous ne souhaitez pas apporter de correction, vous cliquez sur « **Valider le dossier** ».

Un récapitulatif téléchargeable en PDF vous sera ensuite proposé.

Récapitulatif ⓘ

Nature de la création

Voir le détail ▼

Identité de l'entreprise - Informations générales

Voir le détail ▼

Identité de l'entreprise - Entrepreneur

Voir le détail ▼

Résidence principale

Voir le détail ▼

Établissement

Voir le détail ▼

Options fiscales

Voir le détail ▼

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

8 / 8

VALIDER LE DOSSIER

Vos brouillons

Rechercher un brouillon

Par nom, dénomination ou numéro de liasse ou SIREN

Libellé

Recherche avancée

Création

Modification

Cessation

Correction

Dépôt d'actes

Comptes annuels

⌵ Filtrer les brouillons

Brouillons de création

1-1 sur 1

☐

Nom du brouillon ↕

Entreprise ↕

Modifié le ▼

☐

Exemple : CRÉATION STATUT ARTISTE AUTEUR

24/10/2025

🗑

Suivre l'avancée de votre dossier

1/Se rendre sur la page d'accueil de votre espace sur <https://procedures.inpi.fr/?/>.

2/Dans la colonne « Entreprise » : sélectionner « Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise ».

The screenshot displays the INPI procedures website interface, organized into five main columns: ENTREPRISES, MARQUES, BREVETS, DESSINS & MODÈLES, and AUTRES. Each column contains a list of services with corresponding icons and arrows.

- ENTREPRISES** (Blue header):
 - Créer, modifier ou cesser une entreprise →
 - Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise →** (This option is circled in red)
 - Déposer des comptes annuels →
 - Suivre l'avancement du dépôt de comptes annuels →
 - Déposer des actes →
 - Suivre l'avancement du dépôt d'actes →
- MARQUES** (Red header):
 - Portail Marques →
- BREVETS** (Orange header):
 - Déposer, gérer, enregistrer son brevet →
 - Payer les annuités d'un brevet →
 - Former, intervenir dans une opposition →
 - Effectuer une inscription au Registre national des brevets →
 - Proposition de brevets à la licence →
- DESSINS & MODÈLES** (Green header):
 - Portail Dessins et modèles →
- AUTRES** (Grey header):
 - Portail Soleau (eSoleau et entiercement) →
 - Déposer un dossier « indication géographique » →
 - Autres démarches →
 - Effectuer une inscription au Registre national spécial des logiciels →